

ANNEXE VII



NOTE DE SERVICE

Information concernant une question d'impôt personnel pour le clergé

L'administration diocésaine tient à vous renseigner suite aux directives de l'Agence du Revenu du Canada concernant les offrandes de toute provenance versées aux clercs.

Les directives qui suivent concernant les questions d'impôt personnel pour le clergé au Canada vous sont fournies suite à une étude comparative des politiques des diocèses de l'Ontario concernant les dons/offrandes, un examen financier minutieux et après consultation auprès des conseils presbytéraux francophone et anglophone et du Collège des consultants.

La question d'Impôt

Tout montant versé à un clerc (i.e. diacre, prêtre, évêque) en vertu de sa charge est imposable personnellement. Toutes les offrandes données au clerc doivent être déclarées comme revenu dans son rapport d'impôt personnel pour l'année 2014. L'obligation de rapporter ces montants incombe à chaque clerc en 2014.

Pour l'année 2014

Pour l'année 2014, les montants reçus par le clerc du 1er janvier au 31 décembre 2014 pour offrandes (messes, mariages, funérailles, baptêmes ou toute autre offrande en vertu de sa charge) doivent être personnellement rapportés pour fins d'impôt. Chaque clerc est responsable pour déterminer les montants reçus de toute provenance au cours de l'année.

La somme totale de ces dons/offrandes doit être rapportée à la ligne 104 du formulaire Déclaration T1 générale 2014 intitulée, "autres revenus d'emploi".

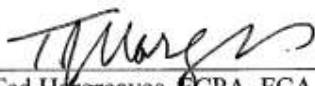
Pour l'année 2015 et à venir

Pour l'année 2015 et les années qui suivront, toutes les offrandes versées au clerc en vertu de sa charge doivent être rapportées sur le formulaire T4 d'impôt personnel sur le revenu du clerc émis par la paroisse.

L'annexe I concernant les dons suggérées fait partie de cette note de service sur la question d'impôt personnel pour le clergé.

N'hésitez pas à communiquer avec Ted Hargreaves ou David Sirois pour toute autre information.

Les renseignements de cette note de service entrent en vigueur immédiatement.

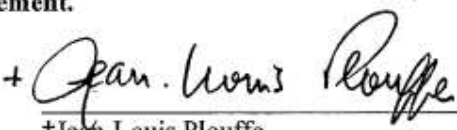

Ted Hargreaves, FCPA, FCA
Économiste diocésain


Bureau de l'évêque
le 16 janvier 2015



Diocesan Centre / Centre diocésain

30 Ste-Anne, Sudbury ON P3C 5E1 (705) 674-2727 diocesessm@diocesecentre.com
Fax/Télécopieur: Chancery/Chancellerie (705) 674-8045 Administration (705) 674-9889

+ 
†Jean-Louis Plouffe
évêque de Sault Ste-Marie


R.P. Robert O. Bourgon, v.g.
Chancelier

ANNEXE VII



NOTE DE SERVICE

Annexe 1

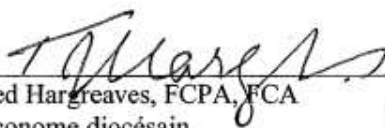
Diocèse de Sault Ste-Marie

Grille des limites concernant les **dons suggérés** pour les baptêmes, mariages, funérailles et offrandes de messes. **Tous les dons suggérés/offrandes ne sont qu'une indication générale. Ils sont une offrande volontaire qui ne devrait pas être un fardeau financier pour les fidèles.**

sacrement ou rite sacramental	don suggéré pour la paroisse jusqu'à un maximum de	montant versé au clergé par la paroisse
Baptêmes	\$50	\$25
Mariages	\$275	\$75
Funérailles à l'église ou au salon funéraire et Messes commémoratives	\$275	\$75
Offrandes de messes	\$15	\$15

- Toutes les offrandes ci-dessus mentionnées sont des montants pour **dons suggérés**. Toutes les offrandes sont payables à la paroisse et reçoivent un reçu officiel pour fins d'impôt. Les dons/offrandes sont volontaires.
- La pratique de laisser aux maisons funéraires de percevoir les offrandes suggérées ci-dessus pour la paroisse et les honoraires pour l'organiste, le/la chantre et la chorale peut être maintenue.
- **Tous les paiements fait au clergé (diacres, prêtres, évêques) sont un revenu imposable et doivent être rapportés sur le formulaire Déclaration T1 générale. Les impôts et les contributions au RPC et AE doivent être retenus sur tous les paiements fait au clergé.**

La grille des dons suggérés ci-dessus entre en vigueur en la fête de la Présentation du Seigneur, le 2 février 2015.

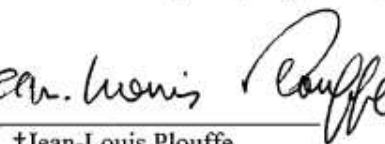

Ted Hargreaves, FCPA, FCA
Économiste diocésain


Bureau de l'évêque
le 16 janvier 2015



Diocesan Centre / Centre diocésain

30 Ste-Anne, Sudbury ON P3C 5E1 (705) 674-2727 diocesessm@diocesecentre.com
Fax/Télécopieur: Chancery/Chancellerie (705) 674-8045 Administration (705) 674-9889


† Jean-Louis Plouffe
évêque de Sault Ste-Marie


R..P. Robert Bourgon, v.g.
Chancelier